



Délai d'acceptation et date de session et Tarif

-A définir

-Voir devis

Nom responsable pédagogique

Jean-Michel CHAPELLE ou

Public :

Toute personne désirant être acteur de prévention dans son entreprise et connaître les conduites à tenir en cas d'accident.

Pré-requis :

- Aucun Prérequis n'est nécessaire pour suivre la formation SST

Durée :

14 heures
(2 jours)
Examen inclus

Références réglementaires :

- Article R4121-1 et 2 du code du travail
- Article R4224-15 et 16 du code du travail
- Dispositif de formation INRS (**V5_01/2024**)

Pédagogie :

Théorie et démonstrations.
Apprentissage des gestes et exercices pratiques.
Exposés participatif et diffusion de la vidéo. Mise en situation sur accident simulés. Epreuves certificatives et évaluations selon le référentiel INRS.

Effectifs :

De 4 à 10
Stagiaires
Maximums.

OBJECTIF

- Être capable d'intervenir face à une situation d'accident de travail.
- Être capable mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise. **Obtenir son certificat SST pour 24 mois.**

Conforme au programme de l'INRS (V5_01/2024) :

- Le cadre juridique et le rôle du SST dans et en dehors de l'entreprise L'organisation de la prévention dans l'entreprise.
- La prévention des risques de transmission du COVID 19.
- La protection d'un accident et l'alerte aux services de secours

Les actions de secours :

1. La victime saigne abondamment.
2. La victime s'étouffe.
3. La victime se plaint d'un malaise.
4. La victime se plaint de brûlures.
5. La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements.
6. La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.
7. La victime ne répond pas mais elle respire.
8. La victime ne répond pas et ne respire pas.

Les risques spécifiques de l'Entreprise

- Le certificat SST de l'INRS sera délivré à chaque participant ayant participé activement à l'ensemble de la formation. (Formation se déroule uniquement en présentiel) et fait l'objet d'une évaluation continue et certificative favorable de la part du formateur certifié SST par INRS est à jour de celle-ci.
- Ce certificat est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre une session de maintien et d'actualisation de ses compétences d'une durée de 7h00.
- Laquelle des questions de théorie seront posées.

PROGRAMME



YFISP - Sarl au capital de 7000 € Siret 751 098 187 00030 – APE 8559 A RCS Rouen –
Numéro Direccte N° 23 76 0487176-Siège social : 27, rue Edmond LABBE 76190 YVETOT ☎
: 02 32 70 81 83 – Numéro d'habilitation 1521439/2022/SST-01 :O :14 ☎ yfis-prevention@orange.fr

Procédure d'accueil individualisée des personnes en situation de handicap : pour toute question, veuillez prendre contact avec notre référent handicap : 02 32 70 81 83 OU yfis-prevention@orange.fr

Taux de réussite du centre de formation 100%